

Chaque année, dans le cadre de la journée Mondiale du bénévolat le 5 décembre, le Comité départemental des médaillés de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif organise avec ses partenaires :

Le trophée du bénévolat associatif

Il a pour but de récompenser des bénévoles âgés de plus de 25 ans qui n'ont reçu aucune distinction officielle.

Le trophée du bénévolat associatif

« Esprit de famille »

Il a pour but de récompenser le bénévolat qui « se pratique » en famille : grands-parents, parents, petits-enfants...

Le trophée du bénévolat associatif

« Esprit d'équipe »

Il a pour but de récompenser des groupes de jeunes et d'adultes qui pratiquent une activité dans un esprit de solidarité, d'entraide, pour œuvrer au bien de tous.

Le challenge du jeune bénévole

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui s'engagent dans le milieu associatif soit au sein d'un conseil d'administration, soit auprès de plus jeunes en tant qu'entraîneurs, moniteurs, arbitres. Ils font preuve de qualités qui ne demandent qu'à être encouragées.

Le challenge du jeune dirigeant bénévole

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui s'engagent au sein de bureau d'une association d'un comité, d'une ligue, d'une fédération.

LES PARTENAIRES



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Les trophées du bénévolat



LA MAYENNE Le Département

Les trophées

« Esprit de famille » et « Esprit d'équipe »



Crédit Mutuel

Le challenge du jeune bénévole

Le challenge du jeune dirigeant bénévole

Juin 2017 – CDMJSEA53



COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES JEUNESSE, SPORTS Et ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE LA MAYENNE



Médaillés
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Reconnue d'utilité publique le 9 juillet 1958



courriel : accueil@cdmjsea53.org

site internet : www.cdmjsea53.org



Présentation de la F.F.M.J.S

Association, loi 1901, déclarée d'utilité publique la FFMJS a pour but :

- De regrouper tous les titulaires de la décoration ministérielle de la jeunesse et des sports
- de maintenir et de développer entre eux les liens d'amitié et de solidarité
- d'intervenir auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs, socio-éducatifs pour appuyer le développement des activités sportives, socio-éducatives et de jeunesse
- de participer à tous les débats nationaux sur les problèmes liés à la vie associative en général et à la jeunesse.

ACTIONS ENTREPRISES :

- Veiller à ce que tous ceux qui ont bien servi le sport, la jeunesse et à la vie associative soient justement récompensés.
- Encourager le développement de la pratique des activités sportives, socio-éducatives et de jeunesse par l'attribution de challenges et de récompenses aux associations et pratiquants les plus méritants
- Rechercher un véritable partenariat avec toutes les instances intéressées par le rayonnement de la vie associative
- Devenir un partenaire reconnu et représentatif dans les manifestations du mouvement sportif et socio-éducatif.
- Devenir une force de réflexion et de proposition auprès des instances institutionnelles.

F.F.M.J.S : 95, Avenue de France
75650 PARIS cedex 13
Site : www.ffmjs.fr

Présentation du COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

POURQUOI UN COMITE DEPARTEMENTAL ?

Recevoir une décoration du Ministère de la Jeunesse et des Sports est, pour un bénévole, qu'il soit issu du monde sportif, culturel, de l'éducation populaire ou de la vie associative en général, est un témoignage de reconnaissance de la Nation pour ses mérites.

- Adhérer à un comité c'est :
- un signe de reconnaissance pour tous
 - ne pas oublier les jeunes et les seniors
 - reconnaître les valeurs de l'amitié, de la générosité et de la tolérance
 - reconnaître la valeur du bénévolat associatif

OBJECTIFS DU COMITE DEPARTEMENTAL

- Rassembler les personnes titulaires d'une décoration de la Jeunesse et des Sports
- Encourager et soutenir le bénévolat dans le monde associatif par la mise en place de trophées et de challenge pour les jeunes bénévoles.
- Aider les médaillés en difficulté dans le cadre d'une action sociale
- Participer avec la Préfecture et la D.D.C.S.P.P. à la commission d'attribution de la médaille de bronze.
- Etablir des conventions d'objectifs avec les différents partenaires institutionnels.

Pour toute information complémentaire, contacter :

André BOURDAIS
Président du Comité départemental de la Mayenne
Le Pré Fleuri route d'Arquenay
53170 MESLAY-DU-MAINE
COURRIEL : president@cdmjsea53.org
Tél : 06 83 35 82 81

RECOMPENSES

LES DECORATIONS MINISTERIELLES

La Médaille de la Jeunesse et des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont particulièrement distinguées au service :

- du sport
- des activités de jeunesse
- de la vie associative



La lettre de félicitation. Elle est destinée aux animateurs, dirigeants, athlètes en activité depuis moins de 8 ans. Elle peut être attribuée dès l'âge de 15ans



Bronze : 6 ans d'activité au service de la Jeunesse et des sports et de l'engagement associatif



Argent : 4 ans d'activité au service de la Jeunesse et des sports et de l'engagement associatif après l'échelon **Bronze**



Or : 5 ans d'activité au service de la Jeunesse et des sports et de l'engagement associatif après l'échelon **Argent**